

	REPUBLIQUE FRANCAISE				
	<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BOURGES</b> <b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>				
	<b>SEANCE DU 25 JUIN 2018 à 18 HEURES</b> <b>Salle du Conseil Municipal de la Mairie de Bourges</b>				
Nombre de membres en exercice	Présents (dont suppléants)	Excusés	Absents	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation
52	38	0	3	18 juin 2018	18 juin 2018

**Présents** : Pascal BLANC, Aymar de GERMA, Daniel BEZARD, Marie-Christine BAUDOIN, Gérard SANTOSUOSSO, Yvon BEUCHON, Patrick BARNIER, Bernadette GOIN, Corinne SUPLIE, Daniel GRAVELET, Robert HUCHINS, Denis POYET, Bernard BILLOT, Catherine VIAU, Véronique FENOLL, Philippe MERCIER, Nathalie BONNEFOY, Marcella MICHEL, Philippe MOUSNY, Danielle SERRE, Bénédicte BERGERAULT, Annie MORDANT, Frédéric CHARPAGNE, Eric MESEGUER, Irène FELIX, Marie-Hélène BIGUIER, Gérald FRAGNIER, Kevin GUEGUEN, Hugo LEFELLE, Lylian LASNIER, Valérie CHEVALIER, Françoise CAMPAGNE, Olivier ALLEZARD, Emmanuel DUMARCA, Mireille GARON, Rémy CORBION, Roland GOGUERY

**Suppléante** :  
M. Alain MAZÉ, excusé, est remplacé par Mme Marie-Paule CARRÉ

**Absents** : Catherine PELLERIN, Yannick BEDIN, Olivier PERRIN

**Pouvoirs** :  
Rodolphe BESTAZZONI donne pouvoir à Denis POYET  
Benoît CHALON donne pouvoir à Danielle SERRE  
Marie-Odile SVABEK donne pouvoir à Annie MORDANT  
Pierre-Antoine GUINOT donne pouvoir à Philippe MERCIER  
Martial REBEYROL donne pouvoir à Philippe MOUSNY  
Christelle PRENOIS donne pouvoir à Frédéric CHARPAGNE  
Audrey SITTLER (DI PRIMA) donne pouvoir à Véronique FENOLL  
Agnès SINSOULIER donne pouvoir à Hugo LEFELLE  
Paulette PIETU donne pouvoir à Olivier ALLEZARD  
Jean-Pierre DOHOLLOU donne pouvoir à Irène FELIX  
Nadine MOREAU donne pouvoir à Roland GOGUERY

M. Kevin GUEGUEN et M. Hugo LEFELLE sont désignés secrétaires de séance

*Domaine : 8.8 Environnement*

- 61 -

## Adoption du diagnostic et de la stratégie du Plan Climat Air Énergie Territorial de Bourges Plus

-----

### **Président de séance : M. Pascal BLANC**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au Plan Climat Air Energie Territorial ;

Vu la délibération n° 13 du Conseil Communautaire du 7 novembre 2016 relative à l'approbation des modalités d'élaboration et de concertation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Bourges Plus ;

Vu l'avis favorable de la Commission Habitat, Mobilités, Agenda 21, Archéologie, Air, Bruit et Climat, Politique de la Ville, Urbanisme du 6 juin 2018 ;

Considérant que, s'inscrivant dans le contexte mondial du réchauffement climatique et des crises énergétiques successives, l'élaboration du PCAET vise à apporter une réponse locale aux enjeux environnementaux et économiques par la mise en œuvre d'un plan d'actions opérationnel destiné à atténuer le changement climatique et à adapter le territoire à ses effets.

Le PCAET répond à un cadre réglementaire de plus en plus précis, qui ne cesse de se renforcer depuis les accords internationaux jusqu'aux documents de planification locaux (Accord de Paris, paquet énergie-climat de l'Union Européenne, stratégie nationale bas carbone etc...)

La loi du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte, a rendu obligatoire la réalisation d'un Plan Climat pour les intercommunalités de plus de 20 000 habitants. Ce programme d'actions pour la coordination locale de la mise en œuvre de la transition énergétique doit être établi pour une période de 6 ans, à renouveler à échéance, et doit poser en parallèle des objectifs à moyens (2021 et 2026) et long terme (2050), conformément au décret n° 2016-849 du 28 juin 2016. Il doit également comporter plusieurs documents :

- **Un diagnostic territorial** comprenant un bilan des émissions de gaz à effet de serre, des consommations d'énergie, des productions d'énergies renouvelables, des émissions de polluants à effet sanitaire, de la vulnérabilité du territoire au changement climatique ;
- **Une stratégie territoriale**, c'est-à-dire un cadre politique pour la mise en œuvre locale de la transition énergétique ;
- Un plan d'actions ;
- Un dispositif de suivi et d'évaluation ;
- Un rapport faisant état de l'évaluation environnementale du programme d'actions.

Au-delà des obligations réglementaires, l'objectif est de saisir l'opportunité de l'élaboration du Plan Climat pour lancer une dynamique collective et mobiliser des partenaires dans une démarche participative et co-constructive. Ainsi, en cohérence avec les modalités d'élaboration et de concertation adoptées par le Conseil Communautaire le 7 novembre 2016, plusieurs étapes de travail se sont succédé :

- **1 journée de formation-action** de l'équipe-projet dédiée au plan climat (= agents de BOURGES PLUS) s'est déroulée le 22 mai 2017, sur le sujet des méthodes d'animation participative ;
- **4 réunions de l'équipe-projet**, en amont de chacune des réunions du comité de pilotage et du comité technique ;
- **3 réunions du comité de pilotage et du comité technique** destinées à :
  - Cadrer la méthode de réalisation du diagnostic et de l'évaluation environnementale stratégique, ainsi que la stratégie de concertation (16 juin 2017) ;
  - Valider les orientations du diagnostic territorial et ses messages clés (10 octobre 2017) ;
  - Valider le projet de cadre stratégique, sa cohérence avec le cadre réglementaire et préparer la phase d'approfondissement (15 mai 2018).
- **1 séminaire des élus** organisé le 17 octobre 2017 ;
- **1 atelier de concertation citoyen** qui s'est déroulé le 21 février 2018 ;
- **La mobilisation du Conseil de Développement**, avec un groupe de travail dédié.

### Les principaux résultats du diagnostic

Ne sont repris ci-dessous que les faits saillants du diagnostic. Une synthèse de celui-ci est disponible en annexe I.

#### → Les émissions de gaz à effet de serre

Les activités du territoire génèrent l'émission annuelle de **478 ktéq CO<sub>2</sub>** de gaz à effet de serre (GES), soit **4,57 téq CO<sub>2</sub>** par habitant (moyenne France : 7,5 téq CO<sub>2</sub> / hab / an). Le transport routier est le principal poste d'émissions de GES avec 34 % des émissions. En soustrayant le trafic autoroutier, il pèse encore pour 26 % des émissions et reste le premier poste. Le patrimoine bâti (résidentiel et tertiaire) concentre néanmoins près de la moitié des émissions avec 44 % (24% + 20%).

#### → Les consommations d'énergie

Le territoire consomme chaque année **2 392 GWh**, soit **24,5 MWh par habitant**, contre 27,4 MWh pour la moyenne France. 90 % des consommations énergétiques proviennent de trois secteurs : résidentiel, transport routier et tertiaire.

À noter que si la consommation énergétique par habitant est inférieure de 10 % aux moyennes françaises, **le territoire consomme plus d'énergie dans le bâtiment (9,8 MWh) qu'au niveau régional (8,9) et national (8,2).**

## → Les productions d'énergies renouvelables

En termes de productions d'énergies renouvelables, le territoire produit 123 GWh annuels, soit **1,25 MWh/habitant**. Cette production couvre 5 % des besoins énergétique du territoire. **Le potentiel de production en énergies renouvelables** a également été estimé, et **s'élève à 1960 GWh**, 85 % de ce potentiel provenant de la géothermie et du solaire photovoltaïque.

## → La qualité de l'air

Le diagnostic a révélé une qualité de l'air plutôt bonne et en amélioration, mais avec des dépassements réguliers des valeurs de références pour les particules fines et l'ozone.

### La stratégie de mise en œuvre de la transition énergétique

Les différentes étapes de travail citées précédemment ont permis de partager ces éléments de diagnostic avec les acteurs du territoire et de les consolider. Ils ont ensuite été présentés aux élus communautaires lors du séminaire de travail, ce qui a permis de définir une ambition politique pour lutter localement contre le changement climatique.

Cette vision politique a été présentée et débattue lors d'un atelier citoyen. Le résultat de ces débats a été soumis au comité de pilotage qui a pu en faire ressortir un cadre stratégique pour mettre en œuvre la transition énergétique. Ainsi, au regard des éléments d'analyse du territoire et des objectifs ambitieux des différentes politiques sectorielles, les objectifs stratégiques suivants sont proposées pour le PCAET de BOURGES PLUS :

**AXE 1 :** Prendre en compte l'environnement pour améliorer la qualité de vie des habitants, l'attractivité et le dynamisme économique du territoire.

**AXE 2 :** Viser l'autonomie énergétique par la rénovation énergétique du patrimoine ancien et des logements, et le développement des énergies renouvelables.

**AXE 3 :** Bâtir la ville des courtes distances par le développement des formes alternatives de mobilité et l'adaptation du territoire.

**AXE 4 :** Rapprocher le monde agricole et les consommateurs, et accompagner la transition vers une agriculture durable, locale et diversifiée.

**AXE 5 :** Faire de l'exemplarité de BOURGES PLUS et de ses communes un levier de la mobilisation du territoire.

Ces 5 axes stratégiques constituent la feuille de route air-énergie-climat du territoire de BOURGES PLUS, qui sera déclinée de manière opérationnelle pour répondre aux objectifs réglementaires du PCAET, à savoir :

**- Pour les gaz à effet de serre**

- o Réduction de 40 % des émissions en 2030
- o Réduction de 75 % en 2050 (objectif dit « facteur 4 »)

**- Pour la consommation d'énergie**

- o Diminution de 20 % de la consommation en 2030
- o Diminution de 50 % de la consommation énergétique finale en 2050

**- Pour la part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute**

- o 23 % en 2020
- o 32 % en 2030

Comme le montre les deux histogrammes situés en annexe III, l'atteinte de ces objectifs nécessite la mise en œuvre d'actions ambitieuses, qui seront identifiées et définies dans la suite de la démarche.

### Les prochaines étapes d'élaboration du Plan Climat

Les prochaines échéances permettront d'aboutir à la formalisation d'un premier programme d'actions à mettre en œuvre pendant ces six prochaines années. Pour cela, des priorités d'actions, cohérentes avec les objectifs stratégiques précédemment mentionnés, ont été identifiées par les partenaires et le comité de pilotage (voir annexe IV).

Des ateliers d'approfondissement seront organisés pour analyser les conditions de mises en œuvre de ces priorités qui permettront l'atteinte des objectifs réglementaires. En parallèle, l'évaluation environnementale des actions se poursuivra, et s'attachera à proposer des solutions d'évitement, de réduction voire de compensation pour celles qui impacteront les enjeux environnementaux.

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- de valider les principaux résultats du diagnostic territorial ;
- de valider les 5 objectifs stratégiques du Plan Climat Air Energie Territorial de BOURGES PLUS.

Mme Catherine VIAU rapporteur entendu, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

**adopte la question à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

Acte rendu exécutoire après

**Fait à Bourges, le 26 juin 2018**

Dépôt électronique de la Préfecture le - 4 JUIL. 2018  
Affichage du - 2 JUIL. 2018

Pour le Président et par délégation  
La Responsable du Secrétariat des Assemblées  
Annick GRELAT



**Pour le Président et par délégation,  
La Vice-Présidente,**

**Catherine VIAU**

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la transmission au Représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.*

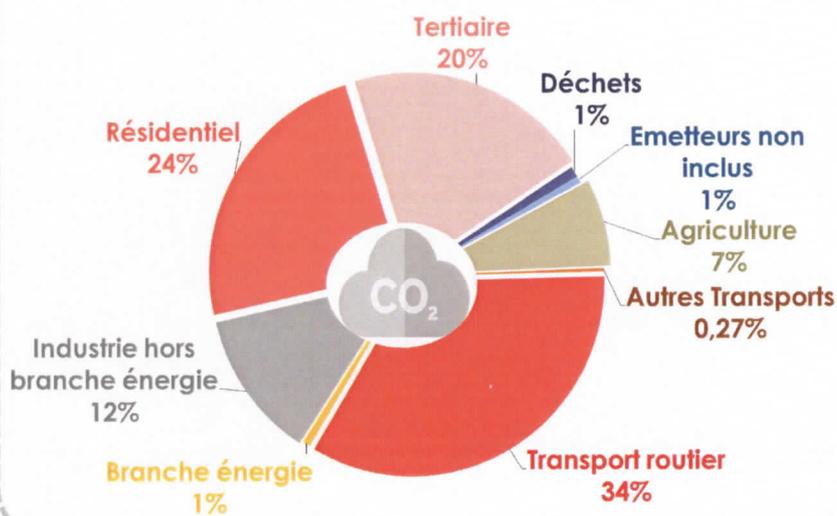
# ANNEXE I - DIAGNOSTIC TERRITORIAL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

« Connaitre et partager les enjeux du territoire, socle pour bâtir et mettre en œuvre avec les acteurs du territoire le meilleur plan d'action »

## LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

Les activités du territoire génèrent l'émission annuelle de **478 ktéq CO<sub>2</sub> de gaz à effet de serre (GES)**, soit **4,57 téq CO<sub>2</sub> par habitant** (moyenne France : 7,5 téqCO<sub>2</sub> / hab / an).

ÉMISSIONS DE GES PAR SECTEUR, EN % Téqu CO<sub>2</sub>



Les émissions de GES sont essentiellement liées aux consommations d'énergie fossile, qui représentent 68% du mix énergétique de Bourges Plus.



L'« équivalent CO<sub>2</sub> » est une unité créée par le GIEC pour comparer les impacts des différents GES et cumuler leurs émissions.



**Le transport routier, 1<sup>er</sup> secteur émetteur de GES :**  
160 ktéq CO<sub>2</sub>, soit **34%** du bilan GES du territoire.

**Les secteurs résidentiel et tertiaire** complètent le podium. **Ensemble, les bâtiments (résidentiel et tertiaire)**, contribuent à **44%** des émissions de GES, soit 197 ktéq CO<sub>2</sub>.



**Le secteur de l'industrie** est responsable de plus de 58 ktéq CO<sub>2</sub>, soit **12%** du bilan GES territorial. Ces émissions s'expliquent principalement par une forte consommation énergétique « fossile » pour assurer les besoins thermiques des procédés industriels.

**Les émissions du secteur agricole** (7%) proviennent principalement de **l'élevage** et des **cultures**.



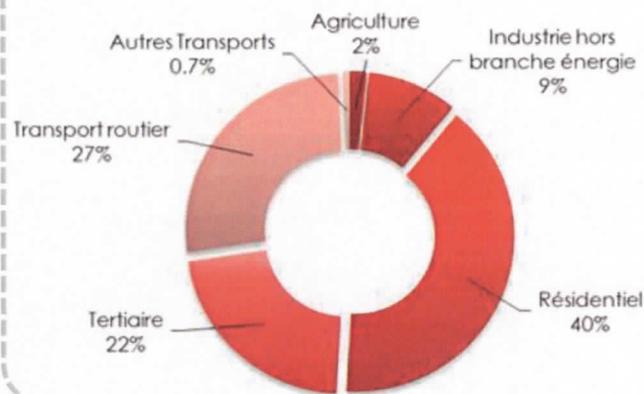
# ANNEXE I - DIAGNOSTIC TERRITORIAL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

« Connaitre et partager les enjeux du territoire, socle pour bâtir et mettre en œuvre avec les acteurs du territoire le meilleur plan d'action »

## LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

**Le territoire consomme** chaque année **2392 GWh**, soit **24,5 MWh / habitant / an**.

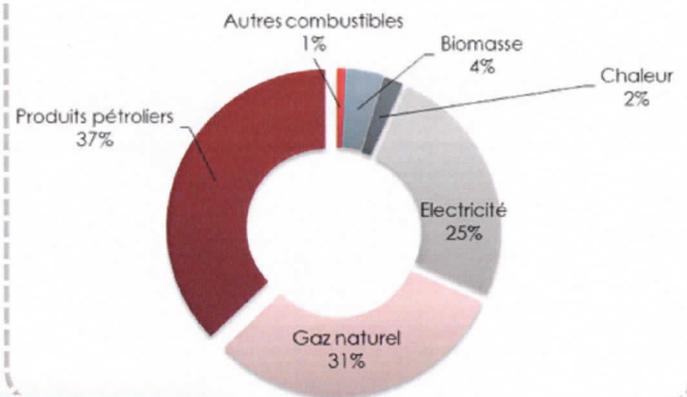
RÉPARTITION DES CONSOMMATION D'ÉNERGIE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



**90%** des consommations énergétiques proviennent de trois secteurs : **Résidentiel, Transport routier et Tertiaire**.

**Une consommation énergétique par habitant** (24,5 MWh/habitant) **inférieure de 10%** aux moyennes françaises (27,4 MWh/habitant)... mais **une consommation des bâtiments supérieure aux niveaux régional et national**.

RÉPARTITION DES CONSOMMATION D'ÉNERGIE PAR TYPE D'ÉNERGIE

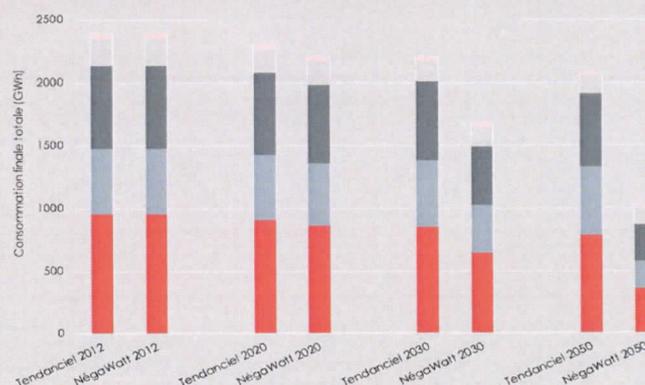


**Les produits pétroliers** constituent le **premier poste énergétique** et sont consommés principalement dans le **transport** (72%) et le **tertiaire** (15%).

**L'électricité et le gaz naturel** sont consommés en majorité dans le **secteur résidentiel** (47% et 72% respectivement).

## LE SCÉNARIO NÉGAWATT CENTRE - VAL DE LOIRE D'ÉVOLUTION DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

Sur le territoire de Bourges Plus,  
A horizon 2020, 2030, 2050



# ANNEXE I - DIAGNOSTIC TERRITORIAL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

« Connaitre et partager les enjeux du territoire, socle pour bâtir et mettre en œuvre avec les acteurs du territoire le meilleur plan d'action »

## LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le territoire produit **123 GWh annuels**, soit **1,25 MWh/habitant**. Cette production couvre **5% des besoins énergétiques** du territoire.

**75%**  
Bois-énergie

RÉPARTITION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE  
RENOUVELABLE PAR FILIÈRE

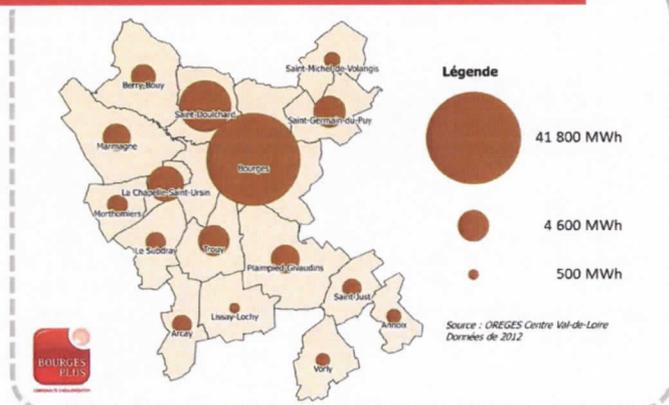
**18%**  
Pompes à chaleur  
(hors géothermie)

**6%**  
Solaire  
photovoltaïque

**1%**  
Géothermie

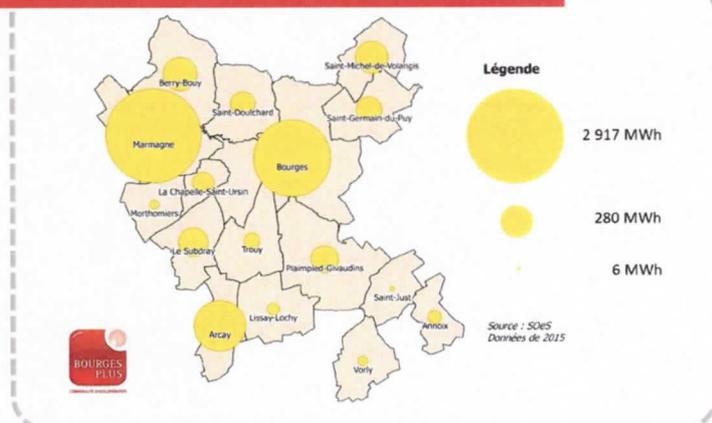
**0.32%**  
Solaire  
thermique

### ZOOM SUR LE BOIS ÉNERGIE



**75%** de la production d'énergie renouvelable (ENR) est de la **chaleur** produite à partir de bois-énergie, soit **92 GWh/an**, essentiellement à Bourges et Saint Doulchard.

### ZOOM SUR LE PHOTOVOLTAÏQUE



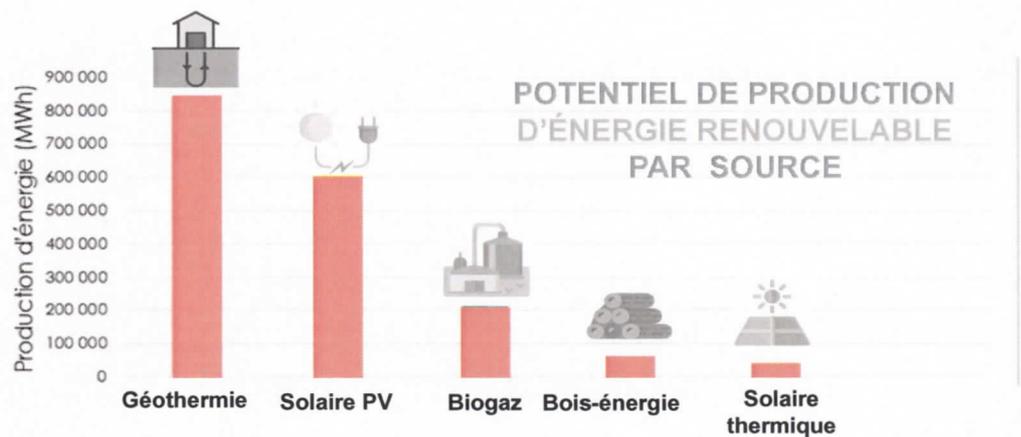
La production d'électricité d'origine renouvelable (**8 GWh**, soit **6%** des productions ENR) est assurée uniquement par le **solaire photovoltaïque**, essentiellement à Marmagne, Bourges et Arçay.

# ANNEXE I - DIAGNOSTIC TERRITORIAL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

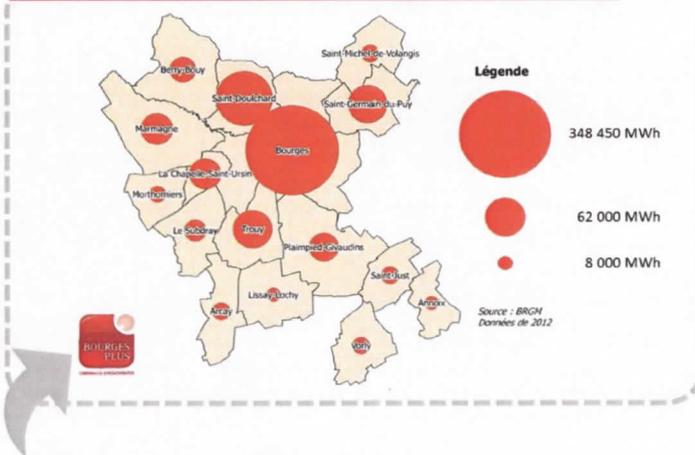
« Connaitre et partager les enjeux du territoire, socle pour bâtir et mettre en œuvre avec les acteurs du territoire le meilleur plan d'action »

## LE POTENTIEL DE PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

Un potentiel de production estimé à **1750 GWh d'énergie renouvelable**, dont 85% proviendrait de la géothermie et du solaire photovoltaïque.

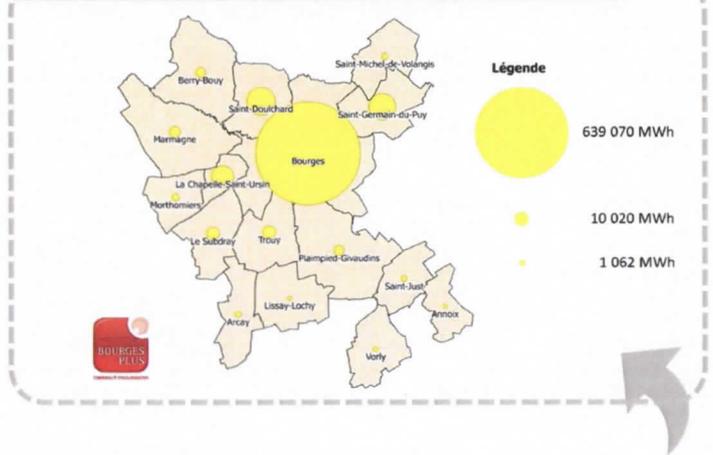


### ZOOM SUR LA GEOTHERMIE



Le potentiel géothermique (sur nappe et sur sonde) est évalué à **843 GWh** et est localisé en grande partie à Bourges et Saint-Doulchard

### ZOOM SUR LE PHOTOVOLTAÏQUE



Le potentiel photovoltaïque, de **600 GWh**, inclut les toitures propices (206 ha), les ombrières sur parking des bâtiments commerciaux (26 ha) et les centrales au sol autour de l'aéroport et sur les sites pollués (215 ha).

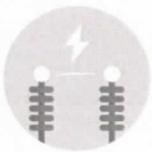
### ET LE BIOGAZ ?

Il existe un potentiel de production de **210 GWh de biogaz**, dont les intrants proviendrait à **90% des résidus de culture**.

# ANNEXE I - DIAGNOSTIC TERRITORIAL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

« Connaitre et partager les enjeux du territoire, socle pour bâtir et mettre en œuvre avec les acteurs du territoire le meilleur plan d'action »

## LES RÉSEAUX ÉNERGÉTIQUES

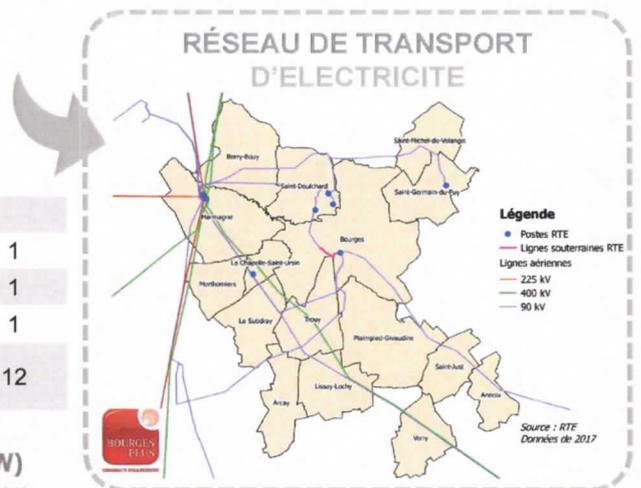


Une **bonne interconnexion électrique** avec les territoires adjacents.

Un **potentiel de raccordement important**, mais une capacité réservée aux ENR électriques est aujourd'hui assez limitée.

Marmagne	346	
Aubin (Marmagne)	59	
St-Doulchard	178	1
St-Germain-du-Puy	94	1
Mazières (Bourges)	103	1
Les Orchidées (La-Chapelle-St-Ursin)	89	12

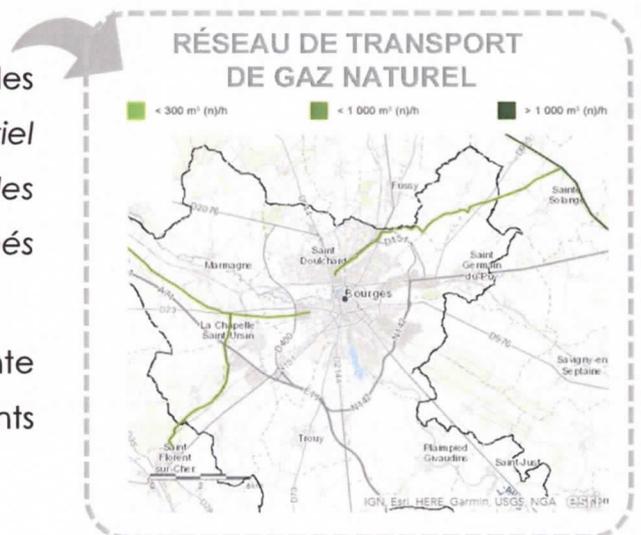
Potentiel de raccordement et Capacité réservée aux ENR (MW) selon les postes de transformation



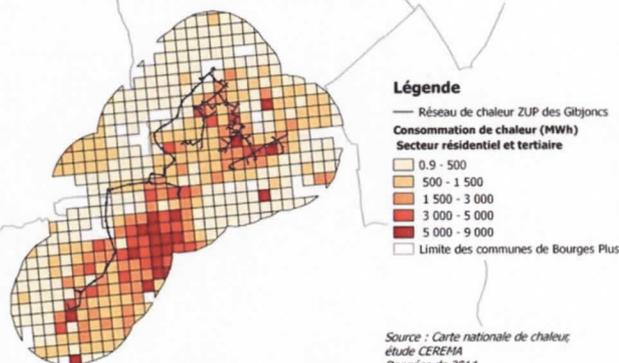
Une **bonne desserte en gaz naturel**, seules 5 communes hors zone de gaz. Le **potentiel d'injection dans le réseau nécessite des études de préfaisabilité et de débouchés individuelles.**



Le **réseau de chaleur de Bourges** alimente **10.000 habitants** et plusieurs équipements municipaux.



### POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU DE CHALEUR DE BOURGES à une distance max. d'1 km



Le **centre-ville de Bourges**, est le **principal potentiel de développement** du réseau.

Plusieurs zones de consommation importantes de chaleur dans les secteurs résidentiel et tertiaire pourraient profiter de la mise en place d'un réseau de chaleur, notamment à **Saint Germain du Puy** et **Saint Doulchard**.

# ANNEXE I - DIAGNOSTIC TERRITORIAL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

« Connaitre et partager les enjeux du territoire, socle pour bâtir et mettre en œuvre avec les acteurs du territoire le meilleur plan d'action »

## LA FACTURE ÉNERGETIQUE TERRITORIALE

Outil créé par Auxilia pour évaluer les flux financiers liés à l'énergie consommée et produite sur un territoire.

- ❑ Comptabilisation des **consommations énergétiques** (par secteur et type d'énergie)
- ❑ Comptabilisation des **productions d'énergie renouvelable** (par filière)

Elle fournit une **balance commerciale territoriale spécifique à l'énergie**.

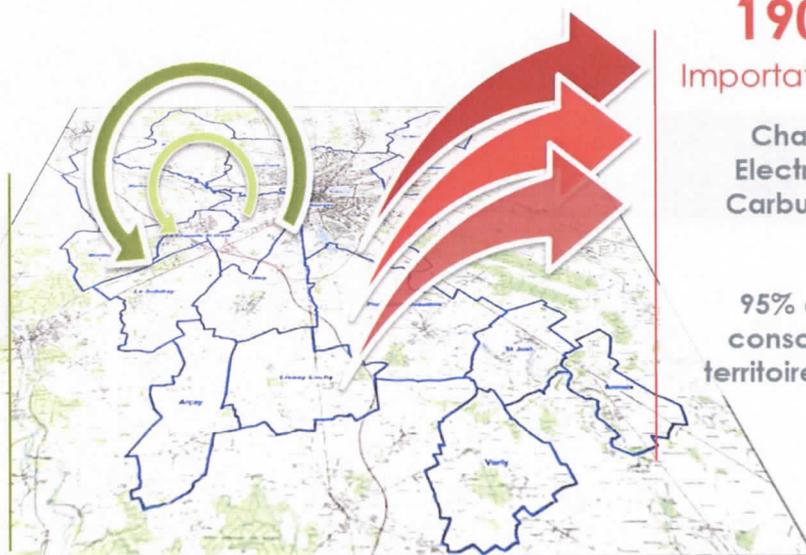


### 7,3 M€

Production  
d'énergie  
renouvelable

Chaleur ENR : 6,5 M€  
Electricité ENR : 0,8 M€  
Carburants ENR : 0 €

5% de l'énergie  
consommée sur le  
territoire **est produite  
localement**,  
ce qui permet de «  
conserver » sur le  
territoire **7.3 millions  
d'euros annuels**.



### 190 M€

Importations d'énergie

Chaleur : 50 M€  
Electricité : 86 M€  
Carburants : 53 M€

95% de l'énergie  
consommée sur le  
territoire est importée,

**La facture énergétique nette** du territoire s'élève à  
**182,7 M€ par an**, soit **1867 €/an/hab**. Elle représente  
4% du PIB du territoire.

Deux leviers pour réduire le montant de la facture énergétique territoriale :

- ✓ Réduire les consommations d'énergies fossiles importées
- ✓ Augmenter la part de la production locale d'ENR



# ANNEXE I - DIAGNOSTIC TERRITORIAL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

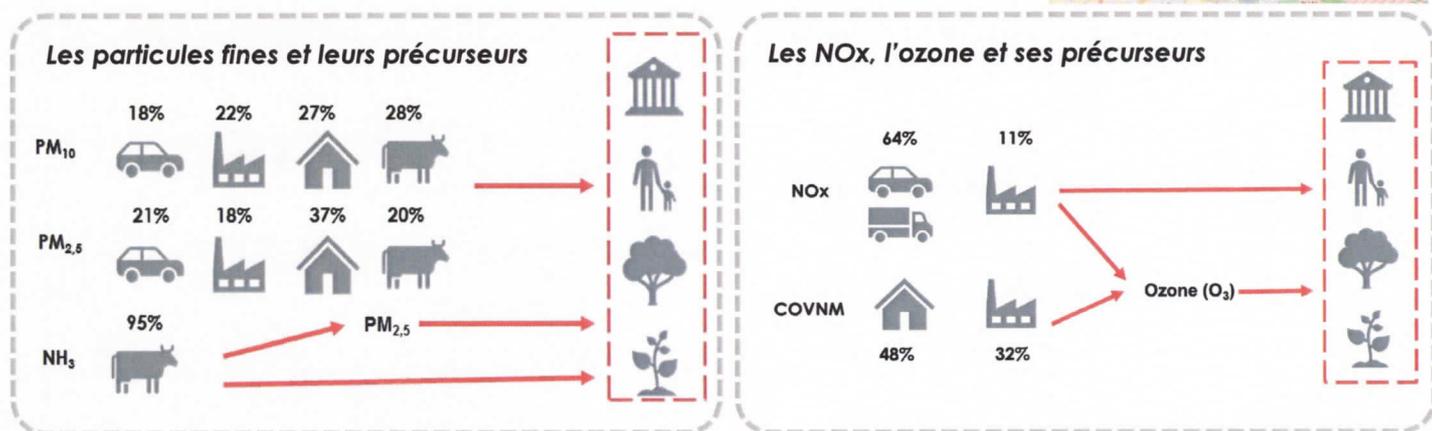
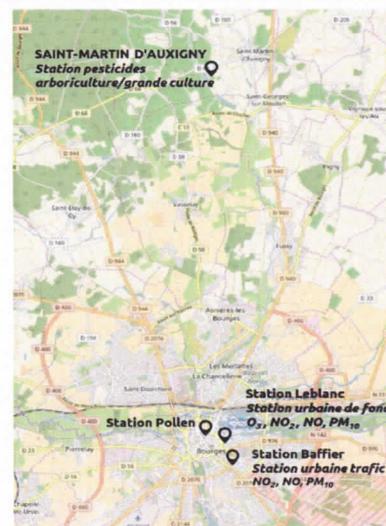
« Connaitre et partager les enjeux du territoire, socle pour bâtir et mettre en œuvre avec les acteurs du territoire le meilleur plan d'action »

## LA QUALITÉ DE L'AIR SUR LE TERRITOIRE

La qualité de l'air est globalement assez bonne dans l'agglomération, mais...

Les concentrations de polluants sont conformes à la réglementation mais élevées pour les particules fines ( $PM_{10}$  et  $PM_{2,5}$ ), les oxydes d'azote ( $NO_x$ ), l'ozone, les pollens, le benzène, les pesticides.

Les dépassements réguliers des valeurs de références pour certains polluants (particules fines, ozone) et les risques de dépassement pour les oxydes d'azote ( $NO_x$ ) sont majoritairement liés au transport routier, au secteur résidentiel et à l'agriculture.



Le transport autoroutier représente environ 30% des émissions de  $PM_{10}$ ,  $PM_{2,5}$  et  $NO_x$  du secteur transport. Les cultures représentent 77,5% et l'élevage 17,5% des émissions de  $NH_3$  du secteur agricole.

Les conséquences la pollution de l'air sont **sanitaires** (air intérieur et extérieur), **économiques** (impact sur les cultures), **environnementales** (écosystèmes sensibles, eutrophisation, pluies acides...) et **patrimoniales** (dégradation des bâtiments, image touristique...)

Améliorer la qualité de l'air, c'est agir principalement sur les secteurs:



Transport routier



Résidentiel



Agriculture



Industrie

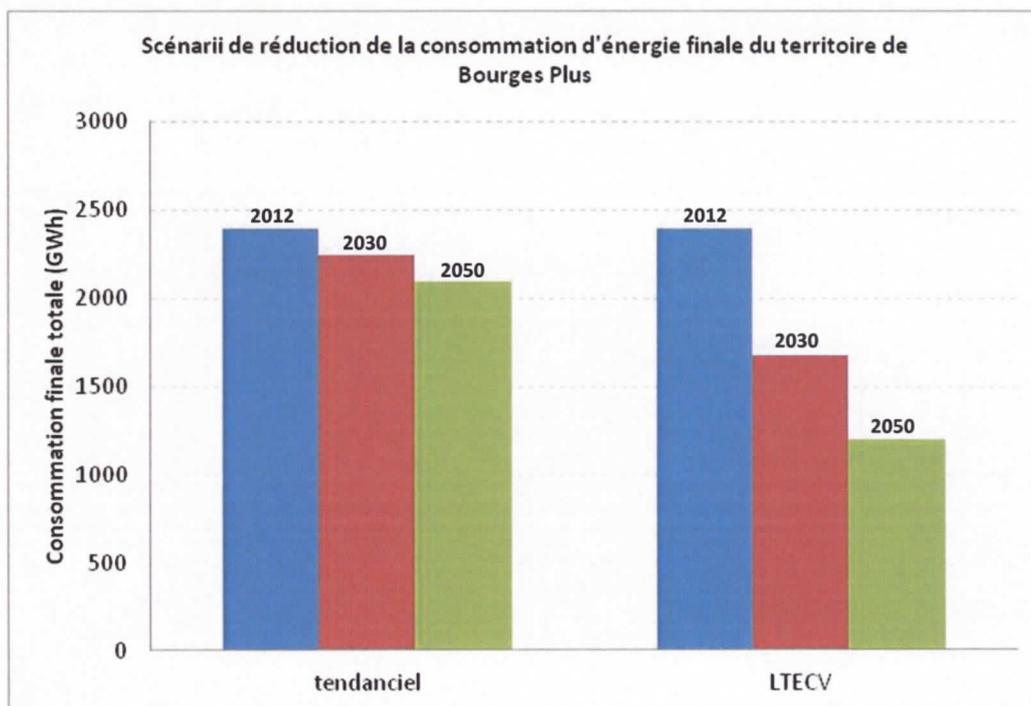
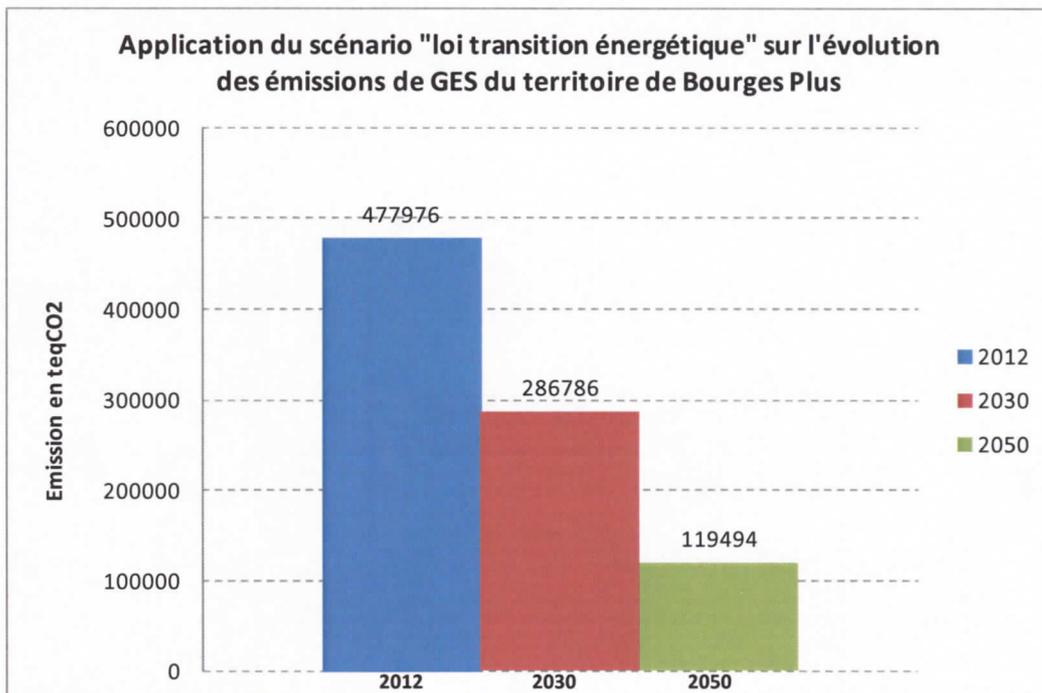
Evaluation Environnementale Stratégique

Synthèse des enjeux du territoire - Bourges Plus

Evaluation de la cohérence des actions

Amélior ation de l'enjeu nement alidu  
 Pas d'impact significatif de l'enjeu nement alidu  
 Dégrada tion potentielle de l'enjeu nement alidu  
 Doute subsiste pour évaluer l'impact /action non suffisam

	++	+	0	-	--	?
Priorité d'action définie par Bourges + au 08/05/18						
Priorité d'action définie par Bourges + lors du COPIL 3 du 15/05/18						
<b>Thématique environnementale à étudier</b>	<b>Fort</b>					
<b>Milieu physique</b>	<b>Moyen</b>					
Les sols	8	0	9	1	0	6
Ressources non renouvelables	2	3	12	0	0	9
Eaux souterraines	4	4	8	0	0	11
Eaux superficielles	4	4	8	0	0	11
Qualité de l'air	7	7	1	0	0	15
Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	14	3	0	0	0	9
<b>Milieu naturel</b>	<b>Moyen</b>					
Diversité biologique / Continuités écologiques	6	1	6	1	0	11
Faune et Flore (dont Natura 2000)	6	1	6	1	0	11
Habitats naturels (milieux remarquables et protégés incl. Natura 2000)	6	1	4	3	0	13
<b>Milieu humain</b>	<b>Moyen</b>					
Santé	6	9	3	0	0	14
Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)	11	3	0	0	0	12
Aménagement / urbanisme / consommation d'espace	5	5	1	0	0	17
Patrimoine culturel, architectural et archéologique	3	3	6	0	0	14
<b>Gestion des déchets</b>	<b>Moyen</b>					
Déchets	1	1	11	0	0	11
Assainissement	1	0	18	0	0	4
<b>Déplacement, infrastructures et transports</b>	<b>Moyen</b>					
Déplacement	10	2	6	0	0	7
<b>Risques et Nuisances</b>	<b>Moyen</b>					
Risques naturels	4	5	7	0	0	12
Risques technologiques	1	2	13	1	1	8
Bruit et autres nuisances	3	2	7	0	1	12
<b>Paysages</b>	<b>Moyen</b>					
Paysages	10	1	4	2	0	9



Le scénario tendanciel suit l'évolution actuelle des consommations du territoire de la Communauté d'Agglomération, sans sobriété ni efficacité énergétique, et prend comme hypothèse l'absence de rupture technologique.

**AXE 1 : Prendre en compte l'environnement pour améliorer la qualité de vie des habitants, l'attractivité et le dynamisme économique du territoire**

**Priorités d'actions n°1**

- Revitaliser les centres bourgs et les centres-villes, et limiter le développement des périphéries commerciales
- Sensibiliser les décideurs et le grand public aux enjeux environnementaux
- Créer une identité territoriale liée à ses richesses naturelles et hydrographiques

**Priorités d'actions n°2**

- Lutter contre la pollution lumineuse, nocturne et visuelle
- Protéger et valoriser les milieux naturels du territoire

**Priorités d'actions n°3**

- Développer de nouveaux espaces naturels dans toutes les communes, pour lutter notamment contre les îlots de chaleur
- Développer des espaces de rencontres : lieux récréatifs, de convivialité, de travail collaboratif, de partage

**AXE 2 : Viser l'autonomie énergétique par la rénovation énergétique du patrimoine ancien et des logements, et le développement des énergies renouvelables**

**Priorités d'actions n°1**

- Rénover énergétiquement le bâti privé ancien et coupler ces opérations à une valorisation du patrimoine
- Développer les énergies renouvelables dans les zones d'activités et les friches
- Sensibiliser et éduquer l'ensemble des citoyens à la sobriété énergétique

**Priorités d'actions n°2**

- Pour les constructions neuves, inciter à être plus ambitieux que la réglementation en cours

**Priorités d'actions n°3**

- Utiliser des matériaux de proximité et bio-sourcés pour les constructions et les rénovations

**Priorités d'actions n°4**

- Accompagner les particuliers et les entreprises pour stimuler le développement des énergies renouvelables

**Priorités d'actions n°5**

- Inciter les entreprises à moins consommer d'énergie

**AXE 3 : Bâtir la ville des courtes distances par le développement des formes alternatives de mobilité et l'adaptation du territoire**

**Priorités d'actions n°1**

- Développer l'usage du vélo

**Priorités d'actions n°2**

- Développer et articuler les alternatives à la voiture individuelle

## ANNEXE IV – Le cadre stratégique et les priorités d’actions retenues par le comité de pilotage

### Priorités d’actions n°3

- Adapter le territoire aux déplacements alternatifs

### Priorités d’actions n°4

- Rénover et développer la mobilité ferroviaire et le fret

### Priorités d’actions n°5

- Développer les services « voiture de demain »

## AXE 4 : Rapprocher le monde agricole et les consommateurs, et accompagner la transition vers une agriculture durable, locale et diversifiée

### Priorités d’actions n°1

- Développer la production et la consommation de produits locaux et biologiques
- Développer la production d’énergies renouvelables dans les exploitations agricoles (photovoltaïque, biomasse, biogaz)

### Priorités d’actions n°2

- Expérimenter de nouvelles pratiques agricoles (notamment la production de biomasse, les circuits courts)
- Accompagner les acteurs du monde agricole dans leurs démarches de rapprochement vers le consommateur (plateforme logistique, marché de producteurs, etc.)
- Lutter contre le gaspillage alimentaire

### Priorités d’actions n°3

- Reconstituer la trame verte (plantation de haies)

## AXE 5 : Faire de l’exemplarité de BOURGES PLUS et de ses communes un levier de la mobilisation du territoire

### Priorités d’actions n°1

- Protéger et valoriser les milieux naturels en engageant des projets communaux et intercommunaux exemplaires

### Priorités d’actions n°2

- Travailler en équipe transversale pour intégrer les enjeux climat-air-énergie dans toutes les politiques de l’agglomération (aides au développement économique etc.)
- Rénover énergétiquement de façon exemplaire le bâti public
- Equiper les bâtiments publics en équipements de production d’énergies renouvelables
- Faire évoluer les pratiques de mobilité des agents de BOURGES PLUS et des communes pour réduire les consommations énergétiques fossiles

### Priorités d’actions n°3

- Etre exemplaire sur la performance de l’éclairage public